

Le 3 janvier 2018

PROCÈS-VERBAL de la sept cent quarante-sixième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Messieurs les conseillers Luc Verner, Martin Proulx, Luc Prud'Homme, et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Louis-Seize.

ABSENTS : Madame la conseillère Sonia St-Louis et Monsieur le conseiller Martin Prescott

2018-01-1060 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour tel que modifié.

ITEMS RETIRÉS :

9.18 Approbation d'un concept de développement pour les lots 3 301 241 et 3 301 248

Adoptée à l'unanimité

2018-01-1061 Adoption des procès-verbaux du mois de décembre 2017

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux du 5 et 15 décembre 2017 soient adoptés tels que déposés par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

2018-01-1062 Adoption du compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 11 décembre 2017

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 11 décembre 2017 soit adopté tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

2018-01-1063 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes des déboursés émis au montant total de 1 702 609.27 \$ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-17-12, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec;

PAGE 11

SOUS-TOTAL		1 320 653.48 \$
LOCATION CRÉDIT		
FORD F150 (Sylvain)		633.24 \$
FORD F250 2017		647.31 \$
HONDA CRV 2014 - Urbanisme		363.21 \$
TOYOTA PRIUS 2017		308.23 \$
FORD F150 2015 (Raymond)		630.92 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)		361.28 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)		363.69 \$
BACKHOE		2 340.13 \$
OUTLOOK (novembre)		101.41 \$
MRC DES COLLINES		127 771.00 \$
GROUPE MAJOR(novembre)		14 093.38 \$
ESSO (novembre)		7 683.53 \$
CT-PAIEMENT (novembre)		34.48 \$
SALAIRE DU		
	2 nov. 2017	18 846.93 \$
	9 nov. 2017	19 285.83 \$
	09 nov. 2017 (élections)	10 704.87 \$
	16 nov. 2017	19 671.93 \$
	16 nov. 2017 (élections)	4 831.23 \$
	23 novembre 2017	19 304.35 \$
	30 novembre 2017	19 799.16 \$
REMISE PROVINCIALE (novembre)		55 554.86 \$
REMISE FÉDÉRALE (novembre)		22 869.33 \$
	SOUS-TOTAL	1 666 853.78 \$
	CONSEIL (décembre)	8 128.72 \$
	POMPIERS (novembre)	24 683.14 \$
	PR (novembre)	2 943.63 \$
TOTAL		1 702 609.27 \$

Adoptée à la majorité

**2018-01-1064 Adoption du règlement numéro 2017-016
Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le Règlement 2017-016 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usages tel qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

**2018-01-1065 Autorisation de majorer les salaires des pompiers et premiers répondants de
1.5% pour l'année 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE conformément aux orientations retenues lors de l'étude du budget 2018, ce conseil accepte de majorer de 1.5%, les salaires accordés aux pompiers et premiers répondants à temps partiel sauf le tarif de garde des premiers répondants lequel est maintenu au même taux, le tout selon les barèmes suivants :

Fonction/Description	Rémunération actuelle	Rémunération effective pour 2018
Directeur-adjoint		
• Salaire de base	4 385.76 \$	4 451.55 \$
• Forfaitaire intervention 3 heures et moins	99.64 \$	101.13 \$
• Tarif horaire – intervention et prévention (3)	33.21 \$	33.71 \$
Capitaine/Préventionniste		
• Salaire de base	3 947.20 \$	4 006.41 \$
• Forfaitaire intervention 3 heures et moins	99.64 \$	101.13 \$
• Tarif horaire – intervention et prévention (3)	33.21 \$	33.71 \$
Lieutenants –		
Forfaitaire interventions 3 heures et moins	83.39 \$	84.64 \$
tarif horaire – intervention et prévention (3)	27.79 \$	28.21 \$
Pompiers –		
Forfaitaire interventions 3 heures et moins	78.97 \$	80.15 \$
tarif horaire de base – intervention et prévention (3)	26.32 \$	26.71 \$
Pratique	43.91 \$ /pratique	44.57 \$ /pratique
Taux horaire pour formation	21.94 \$	22.27 \$
Autres travaux spécialisés (1)		
• Tarif horaire	21.94 \$	22.27 \$
Autres travaux non spécialisés (2)		
• Tarif horaire	17.95 \$	18.22 \$
Premiers répondants		
• Tarif de garde	1.10 \$/hre	1.10 \$/hre
• Forfaitaire intervention 2 heures et moins	52.65 \$	53.44 \$
• Tarif horaire-interventions (3)	26.32 \$	26.71 \$

- (1) Ces travaux, exécutés par les pompiers ou premiers répondants, inclus par exemple :
- Les travaux administratifs, de dotation, planification, etc.
 - La surveillance lors d'activités communautaires
Travaux de réparation d'équipements ou des camions
 - Inspections périodiques des équipements
- (2) Ces travaux, exécutés par les pompiers ou premiers répondants, inclus par exemple :
- Entretien des camions et équipement tel que nettoyage, faire le plein, ménage de la caserne, etc.
 - Déplacer les camions lors d'activités à la caserne telle que des élections
 - Assistance aux techniciens lors des inspections telles que tests de pompes, etc.
- (3) Ces tarifs s'appliquent après 3 heures pour les pompiers et après 2 heures pour les premiers répondants.

Adoptée à la majorité

2018-01-1066 Autorisation de majorer la grille salariale des employés cadres de 1.5% pour l'année 2018

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE conformément aux orientations retenues lors de l'étude du budget 2018, ce Conseil autorise que la grille salariale des employés cadres incluse au plan d'évaluation des emplois sans égard au sexe soit majorée de 1.5% à compter du 1^{er} janvier 2018.

DE PLUS, il est résolu que les classements suivants soient approuvés pour les employés cadres :

Nom	Classe	Échelon
Descarreux, Alain	8	11
Parenteau, Sylvain	6	7
St-Amour, Maude	6	3
Raymond Beaulne	7	5
André Desjardins	5	11
Martin Gratton	5	11
François Rochon	6	11

Adoptée à la majorité

2018-01-1066

Reconduction du poste de Bertrand Bilodeau

ATTENDU QUE Monsieur Bertrand Bilodeau travaille pour la municipalité à raison d'une journée par semaine;

ATTENDU QUE Monsieur Bilodeau apporte un soutien important au service d'urbanisme en matière de lotissement, mais aussi au service des travaux publics et de l'administration compte tenu de son expertise en matière de construction de chemins et de ses habiletés pour différentes recherches;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce conseil reconduit le poste de Monsieur Bertrand Bilodeau à titre de chargé de projets pour l'année 2018 à raison d'une journée par semaine en moyenne, le tout en fonction des besoins estimés par le Directeur du Service d'urbanisme.

Adoptée à la majorité

2018-01-1067

Autorisation d'une dépense pour l'achat d'une licence supplémentaire d'Accès-cité territoire

ATTENDU QU'il y a lieu d'équiper le poste de travail informatique de la directrice des services administratifs du progiciel Accès-cité territoire pour lui permettre d'avoir accès à la carte des propriétés et aux dossiers de propriétaires ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 2 178.78 \$ taxes incluses pour l'acquisition d'une licence supplémentaire du progiciel Accès-cité territoire (JMap 6 Pro) pour le poste de la directrice des services administratifs, le tout incluant l'installation et l'activation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour être remboursés sur une période de 5 ans à compter de 2019.

Adoptée à la majorité

2018-01-1068

Modification de deux postes de commis de bureau

ATTENDU QUE Mme Valérie Chénard occupe actuellement le poste de commis de bureau à temps partiel, 3 jours semaine, rattaché aux services des travaux publics et des incendies ;

ATTENDU QUE les services des travaux publics et des incendies ont démontré des besoins pour une journée supplémentaire par semaine pour ce poste ;

ATTENDU QUE Mme Nadia Chartrand occupe actuellement le poste de commis de bureau à temps partiel, 3 jours semaine, rattaché aux services administratifs ;

ATTENDU QU'un poste est actuellement vacant aux services administratifs et qu'il y a lieu d'augmenter le nombre de jours de travail hebdomadaire de Mme Chartrand ;

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget 2018 à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil modifie le poste de commis de bureau rattachée aux services des travaux publics et des incendies afin de le rendre à 4 jours par semaine.

QUE ce Conseil modifie également le poste de commis de bureau rattachée aux services administratifs afin de le rendre à 5 jours par semaine.

Adoptée à la majorité

2018-01-1069 Autorisation de procéder à divers appels d'offres pour les travaux courants de voirie prévus en 2018

ATTENDU QUE divers travaux courants de maintenance des chemins sont prévus au budget 2018 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux appels d'offres relativement à ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le directeur des services techniques à procéder aux appels d'offres publics ou par invitation pour les divers besoins 2018 de la municipalité, soit :

- Location de machineries lourdes
- Scellement de fissures
- Fauchage des bords de chemins
- Marquage de la chaussée
- Fourniture de divers agrégats

Adoptée à la majorité

2018-01-1070 Autorisation d'une dépense pour l'acquisition de mobilier

ATTENDU QU'il y a lieu de moderniser et améliorer le mobilier de la commis de bureau rattachée aux services techniques et au service de protection contre les incendies et des premiers répondants ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter certaines pièces de mobilier au bureau du directeur du service de protection contre les incendies et des premiers répondants ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 2 246 \$ plus taxes pour l'achat d'un bureau de travail (surface, retour et tablette à clavier), d'un caisson mobile, d'une crédence et d'une armoire pour le bureau de la commis rattachée aux services techniques et au service de protection contre les incendies et des premiers répondants.

DE PLUS, ce Conseil autorise une dépense de 1 138 \$ plus taxes pour l'achat d'une huche et filière latérale pour le bureau du directeur du service de protection contre les incendies et des premiers répondants.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour être remboursé sur cinq ans à compter de 2019.

Adoptée à la majorité

2018-01-1071 Condoléances

ATTENDU QUE Mme Monique Dupuis, employée de la Municipalité, a perdu son frère, M. Donald Dupuis, le 23 novembre dernier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc-Louis-Seize**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil offre ses plus sincères condoléances à Mme Monique Dupuis et à toute sa famille, suite au décès de son frère Donald Dupuis.

DE PLUS, ce Conseil autorise qu'un don de 50\$ soit fait au nom de la Municipalité, à la Fondation du Cancer de la région d'Ottawa, en mémoire de M. Dupuis.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-1072 Approbation du plan directeur d'aménagement de Champboisé

ATTENDU QUE suite à un mandat octroyé en juin 2017, la firme de consultant WSP Canada inc. a produit, en se basant sur les orientations formulées par le comité de planification de Champboisé, un plan directeur d'aménagement du site ;

ATTENDU QUE ledit plan directeur a été présenté au comité de planification de Champboisé le 12 décembre dernier et que ledit comité a accueilli favorablement l'ensemble des propositions présentées dans le plan du consultant ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite maintenant présenter ce plan à l'ensemble de la population ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve le plan directeur d'aménagement de Champboisé proposé par le consultant WSP Canada inc. tel que présenté sur les plans joints en annexe à la présente.

DE PLUS, ce Conseil demande à la direction de la Municipalité d'organiser, en collaboration avec le comité de planification de Champboisé et le CLD des Collines, une soirée d'information publique afin de présenter ledit plan à la population de L'Ange-Gardien et recevoir leurs commentaires et suggestions.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-1073 Approbation d'une offre d'achat pour un terrain dans le parc d'affaires municipal

ATTENDU QUE la compagnie 6281435 Canada inc. est intéressée à acquérir les lots 5 771 455 et 5 242 702 du cadastre officiel du Québec situés dans le parc d'affaires municipal ;

ATTENDU QUE la compagnie 6281435 Canada inc. opère déjà un commerce sur les lots 4 148 737, 4 430 149 et 5 242 703 dans le parc d'affaires municipal ;

ATTENDU QUE la compagnie souhaite construire un entrepôt lié à son commerce existant sur le lot 5 771 455 ;

ATTENDU QUE ledit lot 5 771 455 d'une superficie de 6 400 mètres carrés nécessite d'être remblayé puisque la nappe d'eau y est très élevée ;

ATTENDU QUE le lot 5 242 702 d'une superficie de 5 017.4 mètres carrés est non constructible en raison d'un cran rocheux qui occupe toute sa superficie, mais qu'il est contiguë à la propriété actuelle de la compagnie ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte l'offre d'achat de la compagnie 6281435 Canada inc. au montant de 53 000 \$ pour les lots 5 771 455 et 5 242 702 du cadastre officiel du Québec situés dans le parc d'affaires municipal.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'offre d'achat pour lesdits terrains ainsi que l'acte de vente tel que préparé par un notaire désigné par l'acheteur.

Adoptée à la majorité

2018-01-1074 Autorisation de présenter un projet dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a lancé la phase IV du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives ;

ATTENDU QUE les demandes d'aide financières dans le cadre de ce programme doivent être déposées au plus tard le 23 février 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite présenter une demande dans le cadre de ce programme pour l'aménagement du parc du chemin Mary ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil de la Municipalité de L'Ange-Gardien autorise la présentation du projet de « aménagement du parc du chemin Mary » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV ;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de L'Ange-Gardien à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier ;

QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien désigne le directeur général, M. Alain Descarreaux, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à la majorité

2018-01-1075 Autorisation de disposer d'un véhicule

ATTENDU QUE la camionnette Ford F150 2007, (n/s 1FTVX125X7NA33424) du service des travaux publics n'est plus fonctionnelle et a atteint la fin de sa vie utile ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la disposition par voie de mise au rancard du camion Ford F150 2007 du service des travaux publics.

Adoptée à la majorité

2018-01-1076 Attestation de fin des travaux réalisés sur le chemin River dans le cadre du programme « Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) – volet redressement »

ATTENDU QUE la Municipalité s'est vue octroyée, le 3 novembre dernier, une aide financière de 96 250 \$ dans le cadre du programme « Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) – volet redressement » pour la reconstruction partielle d'une partie du chemin River ;

ATTENDU QUE les travaux sont complétés et qu'il y a lieu de réclamer le versement de l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil atteste que les travaux de reconstruction partielle d'une partie du chemin River dans le cadre du programme « Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) – volet redressement », # de dossier RIRL-2016-343, sont complétés.

Adoptée à la majorité

2018-01-1077 Ré-adoption de la politique de tolérance zéro pour un milieu de travail sain et sécuritaire

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le 2 juillet 2013, la politique P-ADM-21 de tolérance zéro pour un milieu de travail sain et sécuritaire ;

ATTENDU QUE ladite politique prévoit qu'elle doit faire l'objet d'une nouvelle adoption par le conseil municipal dans le 3^{ième} et le 6^{ième} mois qui suivent la date prévue d'une élection générale et qu'elle doit également faire l'objet d'une nouvelle diffusion aux membres du personnel ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte de nouveau, sans modification, la politique P-ADM-21 de tolérance zéro pour un milieu de travail sain et sécuritaire, laquelle est jointe en annexe à la présente.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-1078 Autorisation de présenter une demande d'aide financière pour la formation des pompiers

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompier(e)s des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompier(e)s qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompier(e)s volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Ange-Gardien désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Ange-Gardien prévoit la formation de 4 pompier(e)s pour le programme Pompier I au cours de la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Collines de l'Outaouais en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Collines de l'Outaouais.

Adoptée à la majorité

2018-01-1079 Autorisation de demander une opinion juridique

ATTENDU QUE les usages et les constructions présentes sur la propriété située sur le lot 3 301 240 sur la route 315 sont sources, depuis nombre d'années, de nuisances visuelles et olfactives et potentiellement de contamination du sol ;

ATTENDU QUE ce Conseil souhaite obtenir une opinion juridique quant aux options qui s'offrent à elle pour faire cesser ces nuisances ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil demande que la direction fasse produire une opinion juridique sur les recours possibles à l'encontre des propriétaires du lot 3 301 240 pour les forcer à mettre un terme aux nuisances causées par les constructions et les usages présents sur ledit lot.

Adoptée à la majorité

2018-01-1080 Adoption de la politique P-ADM-25

ATTENDU QU'avec la légalisation prochaine du cannabis, il y a lieu de doter la Municipalité d'une politique afin d'interdire la consommation d'alcool et de drogues sur les lieux de travail ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte la politique P-ADM-25 sur l'interdiction de consommer de l'alcool ou des drogues sur les lieux de travail, laquelle est jointe en annexe à la présente.

Adoptée à la majorité

2018-01-1081 Modification de la résolution 2017-10-1016

ATTENDU QUE dans sa résolution 2017-10-1016 ce Conseil autorisait l'installation d'un lampadaire au coin du chemin des Conseillers et de la Route 309;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée sur le nom du chemin, puisque le chemin des Conseillers ne rejoint pas la Route 309 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil modifie la résolution 2017-10-1016 afin de modifier le nom du chemin des Conseillers par le chemin des Fondateurs;

Adoptée à la majorité

2018-01-1082 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h34.

Adoptée à l'unanimité

Marc Louis-Seize
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général

Je, Marc Louis-Seize, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.